

## Règlements Européens REACH et POP et conformité de nos produits

Lindy respecte les règlements RoHS, REACH et POP et déclare son plein soutien à la protection de l'environnement et des utilisateurs. Lindy s'efforce continuellement de rester un pionnier dans notre secteur de marché et nous intégrons aucunes substances dangereuses dans de nos produits.

Le règlement européen REACH traite des substances chimiques et de leur impact potentiel sur la santé et l'environnement.

L'annexe XVII de REACH définit approximativement 70 restrictions de classes de substances pour certains cas d'utilisation et classes de produits. Nous vous assurons que nos produits sont, suivant nos connaissances et vérifications, conformes à l'annexe XVII de REACH.

L'article 33 de REACH définit que les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) ne doivent pas être incluses dans les produits et composants dont le seuil est supérieur à 0,1% (1 000 ppm). Nous vous assurons que nos produits sont, suivant nos connaissances et vérifications, conformes à l'article 33 de REACH. Si une substance SVHC est contenue au-dessus de la limite de 0,1%, la chaîne d'approvisionnement et de logistique en sera informée.

La liste des SVHC est mise à jour tous les 6 mois par l'UE et peut être consultée sur le site web de l'Agence européenne des produits chimiques : <https://echa.europa.eu/candidate-list-table>. Lorsque nous obtenons des informations spécifiques au produit indiquant que ce seuil est dépassé, par exemple lors de nos tests de vérification, nous informons la chaîne d'approvisionnement dans nos factures, bons de livraison et confirmations de commande pour les produits concernés. En outre, nous nous assurons que les limites dépassées seront respectées à l'avenir. Veuillez également vous référer à notre déclaration spécifique de l'article 33 de REACH pour le plomb (Pb) dans les produits relatifs aux équipements électroniques et électriques (EEE) et pour l'électrolyte EDGME dans les piles boutons au Lithium sur la page suivante : <https://lindy.com/en/reach/>

La règlement européen POP porte sur la production et l'utilisation de polluants organiques persistants (POP). Ce sont des substances chimiques qui persistent dans l'environnement, se bioaccumulent dans la chaîne alimentaire et présentent un risque pour la santé et l'environnement. Le règlement définit les interdictions d'utilisation ainsi que les limites de concentration des substances contenues dans les articles pour certaines classes de produits. Nous vous assurons que nos produits sont, suivant nos connaissances et vérifications, conformes POP.

## Conformité de nos produits

En tant qu'entreprise leader dans notre secteur, nous garantissons que nous ne commercialiserons aucun produit qui ne soit pas conforme aux directives et aux lois en vigueur.

Actuellement, les exigences européennes et britanniques en matière de conformité des produits, telles que RoHS et REACH, sont les plus strictes et les plus avancées. Dans de nombreux pays, les exigences RoHS et REACH ont été adoptées ou sont en cours d'application. Ces réglementations sont faites pour protéger les personnes et l'environnement.

Pour des raisons pratiques, il n'est pas possible d'effectuer des tests analytiques complets de conformité des produits de tous les matériaux, composants et pièces de tous les fournisseurs pour chaque cycle de production individuel. Les informations sur la conformité des produits que nous fournissons sont basées sur les rapports d'essais initiaux en laboratoire pour les produits, matériaux et composants, ainsi que sur la confiance que nous accordons à nos fournisseurs et leurs déclarations de conformité et sur le fait qu'ils ne modifieront pas les substances utilisées.

En outre, LINDY va au-delà de ces normes industrielles et effectue régulièrement ses propres tests REACH et RoHS en laboratoire pour évaluer la fiabilité des fournisseurs et assurer la conformité des produits LINDY.

LINDY France

Mundolsheim, le 1<sup>er</sup> Octobre 2020